

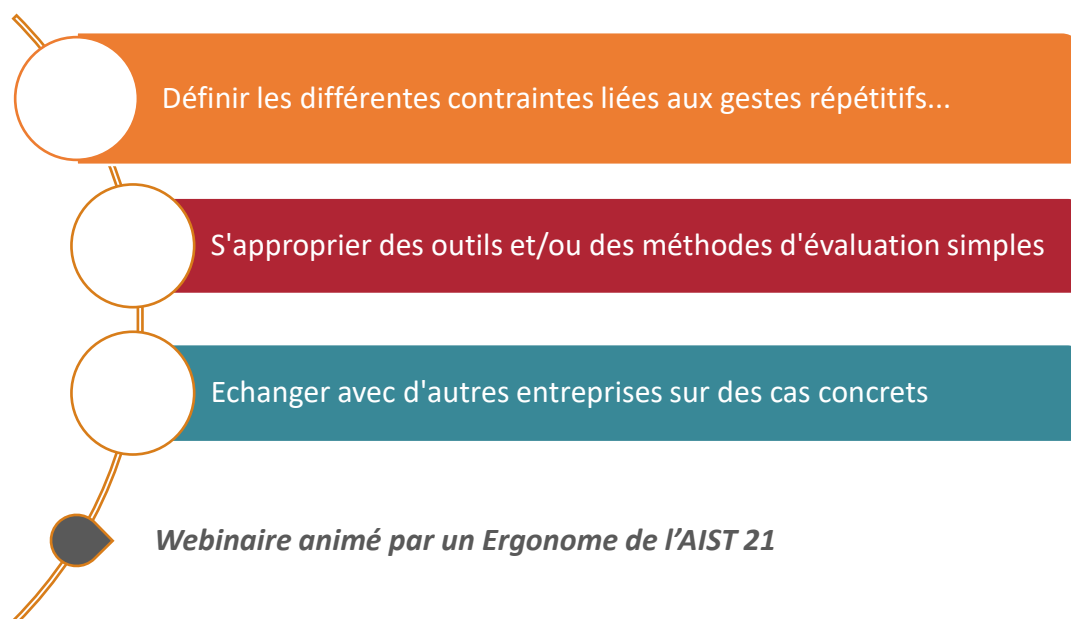
DOCUMENT UNIQUE : COMMENT EVALUER LES CONTRAINTES PHYSIQUES LIEES AU TRAVAIL REPETITIF ?

Cette action est destinée à nos adhérents qui souhaitent approfondir leur Document Unique concernant l'évaluation de la charge physique et la prise en compte des Troubles Musculo-Squelettiques dans le cadre des activités soumises au travail répétitif.

Comme tout risque professionnel, il est nécessaire de l'évaluer, en raison de l'obligation faite à l'employeur qui... : "(...) prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs" (Art. L4121-1 du Code du Travail)

Public : Chef d'entreprise, Responsable RH, Encadrant, Responsable sécurité, Représentant du personnel, Salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

Programme



Information et inscriptions

- Inscription obligatoire sur www.aist21.com
Rubrique "Formations" puis "Réunions d'information collectives"
- Pour toute information,
ric@aist21.com - 03 80 77 85 30

